



Peut-on déposer un testament sans son auteur?

Par **chris340**, le **20/07/2014** à **17:29**

Bonjour,

J'ai rédigé un testament olographe que j'ai daté et signé. Il était au profit de ma compagne. Celle-ci l'a déposé et fait enregistrer chez un notaire à mon insu et sans ma présence bien sûr. Le notaire a-t-il le droit d'enregistrer un testament sans la présence du testateur?

Puis-je contester cet acte?

Merci de votre réponse

Par **domat**, le **20/07/2014** à **17:43**

bjr,

jusqu'à sa mort on peut modifier ses dernières volontés contenues dans un testament.

il vous suffit de faire un nouveau testament olographe que vous ferez également enregistrer chez un notaire pour son inscription au fichier central des dispositions des dernières volontés. un nouveau testament annule les dispositions contradictoires contenues dans l'ancien testament.

vous pouvez également faire un testament authentique qui est par principe moins contestable. tout ceci sans en faire à votre compagne si vous l'estimez nécessaire.

cdt

Par **chris340**, le **20/07/2014** à **18:30**

Merci pour votre réponse.

J'ai évidemment l'intention de déposer un nouveau testament qui annulera celui-ci.

La question est de savoir si le notaire a failli à ses obligations professionnelles.